Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général Maths + HGGSP, veuillez visiter :
bac-maths-hggsp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE et SCIENCES POLITIQUES

Jour 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Répartition des points

Dissertation	10 points
Étude critique	10 points

Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2 ET une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2.

Il précisera sur la copie les numéros de sujets choisis pour la dissertation et l'étude critique de document(s).

Dissertation 1

La dimension politique de la guerre, évolutions et ruptures du XVIII^{e} à nos jours.

Dissertation 2

Développement urbain et patrimoine sont-ils conciliables ? (Votre réflexion s'appuiera sur l'exemple de la France).

Le candidat traitera une étude critique de document(s) au choix parmi les études 1 et 2.

Étude critique de documents 1 : Protection de la nature et transformations des milieux.

Consigne

En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : la protection de la nature est-elle compatible avec l'exploitation des milieux ?

Document 1

« Au soir du 19 septembre 1870, autour d'un feu de camp concluant un mois d'exploration du plateau de Yellowstone, à Madison Junction, les membres de l'expédition Washburn, partis pour découvrir les mystères géothermiques du site, conçoivent l'idée de demander de la manière la plus pressante la protection du périmètre de leurs investigations par le pouvoir fédéral américain. Impressionnés par les sources chaudes, geysers et autres bassins sulfurés de Yellowstone, les dix-neuf scientifiques, militaires et entrepreneurs de la mission affirment alors « (qu'il) ne s'écoulera que peu d'années avant que la marche du progrès de la civilisation ne vienne réclamer cette solitude délicieuse et la garnir de tous les attraits d'un goût cultivé et raffiné ». [...] À force de conférences et d'expositions jusqu'au Sénat américain, leur pression finit par aboutir au vote de la loi du 1er mars 1872 qui stipule que « ces terres sont soustraites au peuplement [...] et dédiées, en tant que parc public ou aire de détente, au plaisir et au bénéfice du peuple ». La gestion de ce périmètre est confiée au Département fédéral de l'Intérieur, et toute atteinte au gibier, au poisson, aux ressources végétales, minérales ou aux curiosités naturelles y est désormais interdite.

[…] La relecture critique de l'histoire de Yellowstone a permis […] d'émettre de sérieux doutes quant à l'existence même du fameux feu de camp de Madison ; *a contrario*, elle montre que cette insistance en faveur de la création d'un espace protégé fédéral a été, en réalité, largement soutenue par la compagnie de chemin de fer transaméricaine *Northern Pacific* qui a financé à la fois l'expédition Washburn, les conférences de son représentant, Nathaniel P. Langford, et les expositions du peintre Moran, membre de l'expédition Hayden de l'année suivante (1871).

[…] Les premiers parcs nationaux des Rocheuses américaines, loin de toute considération écologiste, s'avèrent donc en premier lieu l'outil d'une conquête territoriale, à la fois par les États modernes désormais affranchis de leurs tensions politiques (guerre civile américaine jusqu'en 1865 ; indépendance du Canada en 1867) et, à la fois, par les compagnies ferroviaires qui garantissent ainsi leurs intérêts économiques par une stratégie de nationalisation foncière. L'enjeu principal porte sur le statut public ou privé de la nature, et non sur l'intérêt de sa protection contre la société : on protège la nature pour l'homme, et non intrinsèquement[1] pour elle-même.

[…] Si les États-Unis ou le Canada ne possèdent guère de monuments historiques millénaires, ils peuvent en revanche s'appuyer sur des séquoias géants, des canyons spectaculaires ou des faits géologiques capables d'éveiller la réflexion sur l'histoire de la conquête américaine et, au-delà, sur la temporalité longue des milieux

physiques. Les parcs des Rocheuses nord-américaines ont permis, à travers l'intérêt économique du tourisme, la construction d'une représentation collective des nations fondée sur la nature. »

Note
[1] Intrinsèquement signifie en soi, en ce qui lui est propre.

Source : Samuel Depraz & Stéphane Héritier (2012). La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord. *L'Information géographique*, vol. 76(4), 6-28.

Document 2

Le document présente la construction de la route *Going-to-the-Sun Road* (nom des montagnes) de 80 km et qui traverse le parc national des Glaciers d'est en ouest. La route est construite entre 1921 et 1933.



Source : Site Internet du Service des parcs nationaux, parc national des Glaciers, État du Montana (États-Unis). Photographie de 1932.

Étude critique de document 2 : la circulation de la connaissance scientifique

Consigne

En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : quels sont les évolutions et les enjeux de la circulation des connaissances scientifiques ?

Document

« Au Muséum national d'histoire naturelle, les échanges entre savants du pays et du monde entier ont toujours été des vecteurs essentiels de la production et de la diffusion de la connaissance scientifique. Les archives administratives et scientifiques de l'établissement témoignent d'une conversation ininterrompue entre chercheurs aux quatre coins de la planète : relations de voyages, journaux d'expéditions, correspondances, envois croisés entre spécialistes de caisses ou colis de spécimens, d'enveloppes garnies de graines, de photographies, de tirés à part, d'ouvrages… Un incessant ballet d'idées, d'indices et d'objets qu'on n'appelait pas encore des données et qui se dispensait souvent de toute tractation financière. Cette ouverture au monde s'est accompagnée d'une ouverture aux personnes.

Des premières sociétés savantes jusqu'aux sciences participatives qui aident à enrichir les inventaires et bases de données contemporaines, l'histoire naturelle s'est co-construite avec des amateurs et des passionnés de tout bord sans qui les collections, matériau essentiel de la recherche, n'auraient jamais pu être assemblées ni décrites.

Bref, bien avant la révolution numérique qui a été un formidable accélérateur de ces échanges, on faisait de la science ouverte sans le savoir. Car la notion même de science est fondamentalement indissociable de l'ouverture des esprits, qui conditionne celle des publications et des données.

Science ouverte ! Ce devrait donc être un pléonasme[1], mais cela fait des décennies que cela ne l'est plus. Comment en est-on arrivé là alors que pendant des siècles la communauté scientifique avait réussi à échanger, à s'organiser à travers de multiples réseaux ?

Les éditeurs privés […] ont forgé des outils comme l'*impact factor* (indice qui quantifie la qualité d'une revue à partir du nombre moyen de citations de ses articles) ou le *H-index* (autre indice qui quantifie la réputation d'un chercheur sur la base des citations de ses articles) sur lesquels les scientifiques eux-mêmes se sont précipités pour s'évaluer entre eux. […] Seulement voilà, après avoir demandé aux scientifiques, la plupart du temps payés par les pouvoirs publics, d'écrire leurs articles, de les éditer, de valider gratuitement ceux de leurs pairs, puis de payer pour les lire, les éditeurs ont aussi souhaité faire payer pour publier, simplement en proposant des accès facilités et accélérés à la publication contre rétribution. Bref, une forme d'asservissement consenti s'est installée. […]

À trop vouloir gagner, un vent contraire s'est levé, celui de la science ouverte. À l'heure des réseaux et du numérique, pourquoi la connaissance scientifique, bien de tous, ne pourrait-elle pas circuler librement ? Poser la question, c'est y répondre, surtout à une époque où l'acquisition de nouvelles données et connaissances n'est plus le coup d'éclat de quelque savant isolé, mais le fruit de collaborations multiples. La connaissance avance comme une vague collective où tout se partage et où chacun bénéficie de l'influence de tous. Dans un monde économiquement fracturé,

la libre circulation des connaissances scientifiques est un indéniable levier de rééquilibrage et de développement, y compris dans les rapports Nord-Sud. Tout ce qui facilite les échanges fait donc sens et est même devenu une nécessité impérieuse.
[…] La science ouverte est désormais une nécessité économique, déontologique[2] et même pragmatique[3] car elle permettra de desserrer le frein qui limite la diffusion large des connaissances acquises, entre scientifiques d'abord et vers un large public ensuite […] Il faut faire en sorte que la société dispose de bases fiables et que la diffusion de connaissances validées répondant aux critères scientifiques ne tourne pas à la diffusion d'opinions ou de croyances non étayées. C'est tout l'enjeu de cette science ouverte […]. »

Notes
[1] Pléonasme : répétition, redondance.
[2] Déontologique : qui respecte des règles et des devoirs.
[3] Pragmatique : qui s'adapte aux contraintes de la réalité.

Source : Bruno DAVID, *La science ouverte : refaire circuler le savoir librement,* 9 avril 2020, en ligne sur le site The Conversation, consulté en novembre 2020. [L'auteur du document est l'actuel Président du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)].

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.